



## Les droits et devoirs du propriétaire.

Par **locadroits**, le **16/12/2015** à **18:31**

Bonsoir,

je viens vers vous pour avoir quelques réponses concernant une situation qui devient assez compliquer.

Je m'explique je louais un bien meublé à hauteur de 600 euros (450 euros de loyer et 150 euros de charges(eau, électricité)) pour explication il voulait que je règle les 450 euros soit en virement/chèque et les 150 euros en espèce.

Niveau logement l'appartement louer est au rez de chaussé de la maison du propriétaire lui habitant au dessus, pour entrer dans le logement j'avais une porte dont il avait accès, et une porte coulissante ne se fermant pas à clés pour entrer dans mon logement, je disposais donc d'une chambre, une salle d'eau/douche lavabo, wc séparé, une salle à manger et une cuisine, concernant l'assurance habitation le proprio m'a dit que dans les charges je payer l'assurance pour le logement (sa je ne sais pas si c'est normal puisque normalement je dois on contracter une...), également il n'y avait qu'un seul compteur commun pour l'eau et l'électricité.

Mon équipement était le suivant : un petit réfrigérateur, une télé, une douche un lavabo un évier et des wc.

Cela fait un mois que je ne vis plus dans le logement ayant emménager avec ma copine et donc des affaires à moi y étaient encore présente puisque je comptais les débarrasser avant de rendre les clés (il s'agissait de papiers privés, quelques affaires et du linge de maison).

Aujourd'hui je me suis rendu au domicile afin d'y prendre les affaires restantes puisque je rend les clés le 18, et là le propriétaire descend et me dis comme quoi il n'a pas pu faire visiter le logement pour le louer de nouveau car mes affaires étaient en bordel je lui ai donc dit qu'il n'avait pas à pénétrer dans le logement sans mon accord, il a prétendu avoir essayer de me contacter plusieurs fois mais je lui ai dis que sans mon accord il n'avait pas à y entré.

Donc voila j'avais quelques questions :

- Es ce que le propriétaire à le droit de pénétrer dans le logement sans mon accord ? (je sais que non en lisant d'autres post sur votre forum).
- es ce que le propriétaire à le droit de louer l'appartement si celui ci n'a pas une porte qui se ferme totalement par clés et donc ne pas pouvoir y entrer comme dans un moulin ?
- es ce que le propriétaire peut louer un bien en appartement meublé en ayant un seul compteur commun ?

Que puis-je faire pour tout ceci ?

j'ai oublié de vous dire également que l'état des lieux n'a pas été fais à mon arrivé dans le

logement et qu'il en demande un à mon départ.

Merci pour l'attention et les réponses que vous pourrez m'apporter.  
Cordialement.